

Chapitre 1 : Dispositions générales

Section 1 : Définitions, champ d'application et objet

Article 1 – Définitions

Dans le cadre de l'application du présent Règlement, les notions énumérées ci-après s'entendent comme suit :

- **Client** : le Client défini dans le Contrat.
- **Contrat** : le « Contrat-cadre My Portal | BelfiusWeb », le « Formulaire de configuration My Portal | BelfiusWeb », le « Contrat-cadre My Portal | DexiaWeb », le Formulaire « Demande My Portal | DexiaWeb », le « Formulaire de demande DexiaWeb », le « Contrat-cadre DexiaWeb », le « Formulaire de demande DexiaWeb – PubliSoft », ou le « Contrat d'accès au service de base DexiaWeb ».
- **Belfius Banque** : Belfius Banque SA, dont le siège social est sis Place Charles Rogier 11 à 1210 Bruxelles, RPM Bruxelles, TVA BE 0403 201 185.
- **BelfiusWeb Card** : la carte donnant accès à My Portal | BelfiusWeb.
- **Services BelfiusWeb** : le service My Portal, le service de base BelfiusWeb et les services complémentaires de My Portal | BelfiusWeb visés à l'article 4.
- **Moyens d'identification** : les systèmes de protection, tels que décrits à l'article 6, qui doivent être utilisés par le Client ou l'Utilisateur afin de sécuriser l'accès et les opérations via My Portal | BelfiusWeb.
- **Utilisateur** : toute personne physique autorisée par le Client à utiliser les services BelfiusWeb visés à l'article 4.
- **Profil d'utilisateur** : le profil choisi par le Client et/ou l'Utilisateur concernant l'utilisation du service My Portal, du Service de base BelfiusWeb et/ou des Services complémentaires de My Portal | BelfiusWeb, comme déterminé dans le document « Formulaire de configuration My Portal | BelfiusWeb ».
- **PubliLink** : le réseau privé créé par Belfius Banque pour les administrations publiques belges, clientes de Belfius Banque, offrant des services provenant de divers fournisseurs informatiques, centres informatiques, clients et/ou partenaires de Belfius Banque. Il est composé de trois couches :
 - la couche A comprend l'infrastructure de réseau et les services de réseau pour les divers Clients publics, les centres informatiques et les divers fournisseurs informatiques. La couche A contient en outre une infrastructure de serveurs pour l'accès aux services du Registre National ;
 - la couche B comprend les services bancaires de Belfius Banque pour la Clientèle publique ;
 - la couche C comprend les services à valeur ajoutée fournis par Belfius Banque, divers centres informatiques et fournisseurs d'informations et clients, liés via l'infrastructure technique, spécifiée dans la couche A.
- **Règlement** : le présent Règlement My Portal | BelfiusWeb.
- **Fiche de tarifs** : l'indication des prix pour l'utilisation de tous les services de My Portal | BelfiusWeb.
- **Logiciel** : toute application informatique ou tout système pour l'échange de données, décrit dans le présent Règlement ou dans un avenant.

Article 2 – Champ d'application

Le présent Règlement définit les droits, obligations et responsabilités particulières propres à l'utilisation des Services BelfiusWeb, tant au niveau du Client et de l'Utilisateur que de Belfius Banque.

Les dispositions du présent Règlement s'appliquent intégralement aux documents faisant référence à la version précédente de My Portal | BelfiusWeb, commercialisée sous la dénomination PubliWeb ou DexiaWeb.

Article 3 – Objet

Ce Règlement s'applique au produit My Portal | BelfiusWeb.

My Portal | BelfiusWeb comprend des services automatisés grâce auxquels le Client, qui a accès via PubliLink ou via tout autre réseau (par ex. internet), peut, dans les limites et aux conditions du présent Règlement, obtenir des données sur les produits et services de Belfius Banque et exécuter des opérations bancaires.

Section 2 : Services My Portal | BelfiusWeb

Article 4 – Service My Portal, Service de base BelfiusWeb et Services complémentaires My Portal | BelfiusWeb

4.1. My Portal | BelfiusWeb se compose d'un service My Portal (comprenant notamment le service Secured Mail), les Services de base BelfiusWeb et les Services complémentaires de My Portal | BelfiusWeb. Une description détaillée actualisée des Services de base et Services complémentaires peut être consultée via My Portal | BelfiusWeb, via PubliLink ou le site de Belfius Bank.

4.2. Le Client indique dans le « Formulaire de configuration My Portal | BelfiusWeb » les services qu'il souhaite utiliser ou pas. Le Client accepte que certains services soient automatiquement activés par Belfius Banque, à moins que le Client n'ait indiqué dans le « Formulaire de configuration My Portal | BelfiusWeb » qu'il ne souhaitait pas utiliser ces services.

4.3. Le Client accepte que certaines parties des Services de base ne puissent pas toujours être affichées en temps réel. Les divergences de dates s'affichent alors à l'écran ou dans les modes d'emploi. Belfius Banque rejette toute responsabilité pour tout préjudice découlant directement ou indirectement du contenu des écrans ou des rapports proposés (fonction d'impression, rapports PDF, etc.).

4.4. Le Service de base Placements et Crédits offre notamment la possibilité à un groupe commercial d'obtenir à titre d'information, un aperçu global du portefeuille de placements ou crédits (« aperçu multi-entités »). Cet aperçu global reprend les entités qui ont été indiquées par le Client dans le « Formulaire de configuration My Portal | BelfiusWeb », à condition que Belfius Banque place les entités en question dans le même groupe commercial. L'aperçu global sur la base du groupe commercial est uniquement disponible pour les clients du segment Corporate.

4.5. L'exécution de transactions sur des comptes à terme est un Service de base optionnel. Pour les transactions en euros (EUR), le Client accepte que le taux d'intérêt proposé par Belfius Banque reste d'application jusqu'à 23 h 59, le jour du lancement de l'offre. L'offre est irrévocablement échue après ce moment. Les transactions en devises doivent être reçues au plus tard à 16 heures par Belfius Banque.

4.6. Les Services complémentaires de My Portal | BelfiusWeb sont les suivants :

- Transfert de fichiers ;
- PubliSoft Paiements ;
- BelfiusSoft (aussi nommé comme « DexiaSoft ») ;
- Messaging : la réception de messages personnalisés relatifs aux produits financiers du Client ;
- Reporting (aussi nommé comme « PaPyRuS »).
- BelfiusWeb Mobile

Le Client indique dans le « Formulaire de configuration My Portal | BelfiusWeb » les Services complémentaires qu'il souhaite utiliser ou pas. Le Client accepte que certains Services complémentaires soient automatiquement activés par Belfius Banque, à moins que le Client n'ait indiqué dans le « Formulaire de configuration My Portal | BelfiusWeb » qu'il ne souhaitait pas utiliser ces Services complémentaires.

Le contenu exact de ces Services complémentaires de My Portal | BelfiusWeb peut être consulté via My Portal | BelfiusWeb, PubliLink ou le site de Belfius Banque.

4.7. La liste des Services peut être modifiée en raison de l'évolution technologique et financière.

4.8. L'accès à ces Services est subordonné aux exigences liées à l'utilisation des services et produits financiers correspondants. Dans les cas où un contrat distinct est conclu à propos de ces produits et services, les conditions définies dans le présent Règlement restent entièrement d'application.

4.9. Toutes les données fournies par le biais de My Portal | BelfiusWeb le sont uniquement à titre d'information et ne constituent en aucun cas une offre ou une incitation ou un conseil juridique, fiscal, financier ou de toute autre nature. Les informations financières mises à la disposition du Client et/ou de l'Utilisateur via My Portal | BelfiusWeb proviennent généralement de Belfius Banque ou d'entreprises tierces spécialisées, qui sont jugées fiables par Belfius Banque pour l'information qu'elles fournissent.

Le Client et/ou l'Utilisateur acceptent et reconnaissent que Belfius Banque a le droit à tout moment de retirer du site web l'information qui a été publiée sur My Portal | BelfiusWeb.

4.10. Sauf mention explicite sur la fiche technique ou opposition expresse du Client, tout Utilisateur est censé avoir accès à tous les services de My Portal | BelfiusWeb et pouvoir prendre connaissance de toutes les informations mises à disposition via ce système.

4.11. Belfius Banque a le droit d'adapter à tout moment l'offre de Services BelfiusWeb, conformément à la procédure expliquée à l'article 14.

Section 3 : Conditions d'utilisation, exigences techniques et sécurité

Article 5 – Conditions d'utilisation et exigences techniques

5.1. Belfius Banque peut à tout moment informer le Client d'une modification des caractéristiques techniques de la configuration minimum dont il doit disposer en vue du bon fonctionnement de My Portal | BelfiusWeb.

5.2. Le Client désigne ou délègue une personne qui mentionne dans une fiche utilisateur le nom de la personne autorisée à utiliser le Service, ainsi que les fonctions auxquelles elle aura accès.

5.3. L'accès à ces Services est subordonné aux exigences liées à l'utilisation des produits financiers correspondants. Les conditions propres à ces produits financiers restent d'application.

5.4. Les exigences techniques minimales peuvent être consultées via My Portal | BelfiusWeb et PubliLink. La transmission de données n'est possible qu'en tenant compte de cette configuration minimale, des protocoles et des normes de sécurité utilisés par Belfius Banque. Belfius Banque ne peut en aucun cas garantir le fonctionnement correct du système si le Client ne répond pas à ces exigences et normes.

Article 6 – Sécurité en cas d'accès à My Portal | BelfiusWeb à l'aide de systèmes de sécurité de Belfius Banque

De manière générale : en cas de menace sérieuse des systèmes (de sécurité) de Belfius Banque, celle-ci se réserve le droit d'activer une procédure de sécurité complémentaire pour les fichiers de paiement importés dans My Portal | BelfiusWeb. Cette procédure implique un affichage partiel des *hash codes* (= codes uniques qui identifient le fichier et son contenu) lors de la réception des fichiers de paiement dans My Portal | BelfiusWeb, qui doivent ensuite être complétés et confirmés par l'Utilisateur avant que les paiements ne puissent être effectués.

Article 6.1. – Système de sécurité basé sur l'utilisation d'une clé privée et publique

6.1.1. Belfius Banque s'engage à fournir les efforts nécessaires pour utiliser des systèmes de sécurité qui répondent aux récents développements technologiques pour lutter contre les formes connues et détectables de virus et de fraude informatique.

D'autre part, le Client et l'Utilisateur s'engagent à respecter strictement les normes, instructions et procédures telles que décrites dans ce Règlement et sur My Portal | BelfiusWeb.

6.1.2. Les Utilisateurs reçoivent un numéro d'abonné et un numéro d'identification personnel. Ces deux numéros permettent à l'Utilisateur, pendant leur période de validité, de générer une paire de clés personnelles, l'une privée, l'autre publique. La lettre mentionnant le numéro d'identification personnel sera adressée à l'administration ; la deuxième, dans laquelle figure le numéro d'abonné, sera envoyée à l'agence Belfius Banque indiquée par le Client dans la fiche technique jointe à sa première demande. Ces deux clés sont sauvegardées sur une disquette ou un *secure network drive* et sont sécurisées par un mot de passe, choisi par l'Utilisateur et qui reste strictement personnel. Afin d'avoir accès au service My Portal | BelfiusWeb, l'Utilisateur doit s'identifier grâce à sa paire de clés, qui ne peut être utilisée qu'après l'introduction d'un mot de passe personnel qu'il aura lui-même préalablement défini. Les opérations requérant une signature sont également signées au moyen de cette paire de clés. À cet effet, l'Utilisateur devra également introduire son mot de passe.

6.1.3. Les Utilisateurs sont réputés avoir été informés par le Client des règles en vigueur pour l'utilisation de My Portal | BelfiusWeb. Belfius Banque peut estimer qu'ils approuvent expressément les dispositions du présent Règlement par leur première utilisation de My Portal | BelfiusWeb.

6.1.4. L'Utilisateur est censé prendre toutes les dispositions nécessaires afin de préserver l'intégrité et le caractère personnel et confidentiel de son mot de passe et de sa paire de clés. C'est pourquoi l'Utilisateur est tenu de modifier son mot de passe à intervalles réguliers selon une procédure spécialement conçue à cette fin. Seuls l'Utilisateur et le Client sont intégralement responsables de l'utilisation ou de l'abus du mot de passe par qui que ce soit, ainsi que du contenu des ordres signés avec celui-ci.

6.1.5. L'Utilisateur et le Client déclarent avoir connaissance du fait qu'un tiers qui entre en possession du code secret est en mesure de passer des ordres sans que Belfius Banque ait la possibilité de le déceler. L'Utilisateur et le Client s'engagent à informer Belfius Banque immédiatement en cas de constat, présomption ou potentiel de fraude avec les moyens d'identification.

Ils s'engagent à avertir immédiatement Belfius Banque par mail ou par téléphone en cas de constat de vol ou perte des clés ou du mot de passe. Le cas échéant, cette déclaration immédiate sera confirmée par lettre. Entre-temps, Belfius Banque bloquera provisoirement le profil d'Utilisateur visé.

6.1.6. Belfius Banque peut ultérieurement adapter unilatéralement le système de sécurité, conformément à l'article 14, si l'Utilisateur ou le Client en est préalablement informé via My Portal | BelfiusWeb. Dans ce cas particulier, l'Utilisateur ou le Client peut mettre un terme au contrat conformément à ce même article.

Article 6.2. – Système de sécurité basé sur l'utilisation d'une BelfiusWeb Card

6.2.1. Belfius Banque s'engage à fournir les efforts nécessaires pour utiliser des systèmes de sécurité qui répondent aux récents développements technologiques pour lutter contre les formes connues et détectables de virus et de fraude informatique.

D'autre part, le Client et l'Utilisateur s'engagent à respecter strictement les normes, instructions et procédures telles que décrites dans ce Règlement et sur My Portal | BelfiusWeb.

6.2.2. L'Utilisateur a accès à My Portal | BelfiusWeb s'il utilise ses Moyens d'identification de la manière prescrite. Les Moyens d'identification sont non seulement utilisés pour accéder au système, mais également pour signer les opérations introduites par le Client.

6.2.3. Les Utilisateurs sont censés avoir été informés par le Client des règles en vigueur pour l'utilisation de My Portal | BelfiusWeb. Belfius Banque peut estimer qu'ils approuvent expressément les dispositions du présent Règlement par leur première utilisation de My Portal | BelfiusWeb.

6.2.4. L'Utilisateur doit, à tout moment, suivre les directives qui lui sont fournies pour l'utilisation de My Portal | BelfiusWeb. Il est censé prendre toutes les dispositions nécessaires afin de préserver l'intégrité et le caractère personnel et confidentiel de son code secret et de sa BelfiusWeb Card.

Seuls l'Utilisateur et le Client sont intégralement responsables de l'utilisation ou de l'abus de la BelfiusWeb Card et du code secret y afférent par qui que ce soit, ainsi que du contenu des ordres signés avec ceux-ci.

6.2.5. Toutes les opérations effectuées après l'utilisation des Moyens d'identification sont censées correspondre à l'objectif de l'Utilisateur/du Client et peuvent être exécutées comme telles par Belfius Banque, à moins que l'Utilisateur/le Client ait fait la communication dont il est question ci-après.

L'Utilisateur et le Client s'engagent à informer Belfius Banque immédiatement en cas de constat, présomption ou potentiel de fraude avec les moyens d'identification.

Ils s'engagent à avertir immédiatement Belfius Banque par mail ou par téléphone en cas de constat de vol ou perte de la BelfiusWeb Card ou du mot de passe. Le cas échéant, cette déclaration immédiate sera confirmée par lettre. Entre-temps, Belfius Banque bloquera provisoirement le profil d'Utilisateur visé.

6.2.6. Belfius Banque peut ultérieurement adapter unilatéralement le système de sécurité, conformément à l'article 14, si l'Utilisateur ou le Client en est préalablement informé via My Portal | BelfiusWeb. Dans ce cas particulier, l'Utilisateur ou le Client peut mettre un terme au contrat conformément à ce même article.

Article 7 – Sécurité en cas d'accès à My Portal | BelfiusWeb avec le système de sécurité d'Isabel SA (service aussi nommé BelfiusWeb via Isabel)

7.1. Si le Client ou l'Utilisateur accède à My Portal | BelfiusWeb via Isabel, il utilisera les systèmes de protection d'Isabel SA, qui garantissent un niveau de sécurité identique. Le Client et/ou l'Utilisateur qui accède à My Portal | BelfiusWeb via Isabel s'engage à respecter les normes, instructions et procédures imposées par Isabel SA concernant l'utilisation de ses moyens d'accès.

7.2. À partir de leur premier accès à My Portal | BelfiusWeb, les Utilisateurs déclarent expressément approuver les règles imposées par Isabel SA et s'engagent à respecter ces règles.

7.3. Les Utilisateurs sont censés avoir été informés par le Client des règles en vigueur pour l'utilisation de My Portal | BelfiusWeb. Belfius Banque peut estimer qu'ils approuvent expressément les dispositions du présent Règlement par leur première utilisation de My Portal | BelfiusWeb.

7.4. Pour accéder à My Portal | BelfiusWeb, l'Utilisateur doit s'identifier à l'aide des moyens de protection mis à disposition par Isabel SA et conformément à la procédure prescrite par Isabel SA. Les opérations pour lesquelles une signature électronique est requise doivent également être signées avec ces moyens de sécurité.

7.5. L'Utilisateur est censé respecter les règles de sécurité et les procédures établies par Isabel SA relatives à l'utilisation des moyens de sécurité mis à disposition. Seuls l'Utilisateur et le Client sont intégralement responsables de l'utilisation ou de l'abus du mot de passe par qui que ce soit, ainsi que du contenu des ordres signés avec celui-ci.

L'Utilisateur et le Client déclarent avoir pris connaissance du fait que, si un tiers entre en possession de ces moyens de sécurité, il est en mesure de transmettre des ordres sans que la banque ne puisse le détecter.

7.6. Lorsque ce règlement évoque les Moyens d'identification visés à l'article 7, ceux mentionnés à l'article 6 sont également visés.

7.7. Le Client sait que le fait qu'il utilise le système Isabel pour avoir accès à My Portal | BelfiusWeb n'implique pas que les règles éventuellement imposées par Isabel SA ne soient pas d'application.

7.8. Outre le règlement existant relatif à l'utilisation de son système de sécurité, le Client reste lié par les contrats qu'il a conclus avec Isabel SA.

Section 4 : Durée, résiliation et preuve

Article 8 – Durée et résiliation

8.1. Le Client demande, pour les Utilisateurs qu'il indique, un accès à durée indéterminée au service My Portal et au Service de base BelfiusWeb. (via le document « Formulaire de configuration My Portal | BelfiusWeb », disponible sur les sites PubliLink, la page d'accueil de My Portal | BelfiusWeb et Belfius Banque).

Le Client ou Belfius Banque peut à tout moment mettre un terme au service My Portal et au Service de base BelfiusWeb, moyennant le respect d'un délai de préavis d'un mois. Cette résiliation doit être faite par simple lettre recommandée. Le Client doit envoyer cette lettre à l'adresse suivante : Belfius Banque SA, e-Contracts – Colis 7900, Place Charles Rogier 11, 1210 Bruxelles.

Cependant, d'autres règles sont d'application pour résilier certains Services complémentaires de My Portal | BelfiusWeb.

8.2. Le cas échéant, le Client demande, pour les Utilisateurs qu'il indique, un accès à durée indéterminée à un ou plusieurs Services complémentaires de My Portal | BelfiusWeb (document « Formulaire de configuration My Portal | BelfiusWeb », disponible sur les sites de PubliLink, My Portal | BelfiusWeb et Belfius Banque).

Le Client ou Belfius Banque peut chaque année mettre un terme à l'accès aux Services complémentaires de My Portal | BelfiusWeb. Cette résiliation doit se faire par simple lettre recommandée à envoyer avant le 1^{er} décembre de l'année civile en cours. Le Client doit envoyer cette lettre à l'adresse suivante : Belfius Banque SA, e-Contracts – Colis 7900, Place Charles Rogier 11, 1210 Bruxelles.

La résiliation du Service de base BelfiusWeb implique *ipso facto* la résiliation de tous les Services complémentaires de My Portal | BelfiusWeb.

8.3. En cas de manquement au présent Règlement de la part du Client et/ou d'un Utilisateur, Belfius Banque peut mettre le Client en demeure par lettre recommandée. Si le Client n'a pas pris de mesures suffisantes dans les huit jours ouvrables suivant cette lettre, Belfius Banque peut résilier le droit d'accès du Client aux Services BelfiusWeb ou au(x) service(s) en question, avec effet immédiat et sans aucune forme de dédommagement.

8.4. En cas de résiliation anticipée pour quelque raison que ce soit, Belfius Banque supprimera l'accès au(x) service(s).

La résiliation (partielle) du contrat n'a cependant aucune incidence sur l'exécution des ordres et transactions transmis antérieurement via My Portal | BelfiusWeb.

8.5. En cas de cessation du contrat, pour quelque raison que ce soit, le Client et l'(les) Utilisateur(s) sont tenus de restituer immédiatement à Belfius Banque tous les programmes liés à l'utilisation de My Portal | BelfiusWeb.

8.6. Le Client doit informer Belfius Banque immédiatement et à l'aide d'une fiche utilisateur appropriée :

- du fait qu'un Utilisateur, pour une raison déterminée, ne fait plus partie des services du Client ;
- du fait qu'un Utilisateur n'est plus autorisé par le Client à utiliser les (une partie des) Services BelfiusWeb ;
- de toute autre modification susceptible d'avoir une incidence sur les Services BelfiusWeb.

Le Client doit envoyer cette fiche utilisateur adaptée à l'adresse suivante : Belfius Banque SA, e-Contracts – Colis 7900, Place Charles Rogier 11, 1210 Bruxelles.

8.7. En aucun cas la résiliation du contrat n'entraîne le remboursement d'un quelconque montant préalablement payé à Belfius Banque.

Article 9 – Preuve

9.1. Belfius Banque, le Client et l'(les) Utilisateur(s) acceptent que les deux clés de l'Utilisateur ou la BelfiusWeb Card avec le code secret ou les moyens de sécurité d'Isabel SA constituent des moyens d'identification satisfaisants et valables. Ils acceptent également la signature électronique de l'Utilisateur pour signer les opérations qui sont exécutées via My Portal | BelfiusWeb.

Si la signature électronique est acceptée par les systèmes informatiques de Belfius Banque, elle constitue la preuve valable et irréfutable de l'identité de l'Utilisateur et de son accord relatif aux ordres donnés sous cette signature.

9.2. Le Client et l'(les) Utilisateur(s) marquent expressément leur accord pour l'enregistrement des opérations introduites via My Portal | BelfiusWeb dans le journal de bord de la banque. Celui-ci peut être visualisé sur n'importe quel support et contient toutes les données relatives aux messages, informations et ordres échangés.

Sous réserve de preuve du contraire fournie par le Client ou l'Utilisateur, toute reproduction du journal de bord constitue une preuve valable et irréfutable de l'échange de données et du contenu des messages, informations et ordres.

9.3. Le Client et l'(les) Utilisateur(s) acceptent que les impressions d'e-mails et de messages envoyés par tout autre système électronique (par ex., *secured mail*) soient considérées comme des documents écrits et aient la même force probante que des documents écrits signés manuellement.

9.4. Belfius Banque confirme toutes les opérations exécutées par l'Utilisateur par un extrait de compte, quelle que soit la manière dont celui-ci est mis à disposition.

Si le Client et/ou l'(les) Utilisateur(s) ne contestent pas le contenu des extraits de compte par écrit dans les 30 jours suivant l'envoi, la remise ou la prise de connaissance, l'extrait est considéré comme définitivement accepté et constitue une preuve pour Belfius Banque.

Section 5 : Obligations et responsabilité

Article 10 – Obligations du Client

10.1. En complétant et en signant le Contrat, le Client reconnaît avoir pris connaissance des conditions du présent Règlement et de la fiche de tarif BelfiusWeb (dont les dernières versions sont disponibles sur les sites de Belfius Banque et PubliLink), et les accepter.

Le Client garantit que chaque Utilisateur qu'il mentionne au moyen d'une fiche utilisateur a pris connaissance du présent Règlement, qu'il l'accepte et le respectera.

10.2. Le Client désigne ou délègue une personne qui a la compétence pour compléter une fiche utilisateur pour chaque Utilisateur. Chaque fiche Utilisateur doit mentionner le nom de la personne habilitée à utiliser My Portal | BelfiusWeb, ainsi que les fonctions qui lui sont accessibles.

10.3. Le Client et l'(les) Utilisateur(s) ne peuvent ni céder ni transférer l'utilisation et les obligations du Service à des tiers, sauf accord préalable écrit de Belfius Banque. Belfius Banque se réserve le droit de céder ou de transférer à un tiers les droits et obligations qui découlent des Services BelfiusWeb.

10.4. Le Client est responsable du respect de ce Règlement par les Utilisateurs qu'il a indiqués et s'engage à prendre les mesures nécessaires à cet égard.

10.5. Le Client est directement responsable des actes des Utilisateurs qu'il a indiqués, lorsque ceux-ci utilisent les Services proposés, et est responsable de l'utilisation qu'ils font des Services BelfiusWeb.

Article 11 – Responsabilité

11.1. Belfius Banque s'engage à prendre toute mesure nécessaire à la réparation d'une défaillance qui est liée à ses propres systèmes informatiques et qui lui est signalée.

11.2. Sauf faute grave ou intentionnelle dans le chef de Belfius Banque, cette dernière ne peut assumer aucune responsabilité relative aux conséquences directes ou indirectes :

- du mauvais fonctionnement de l'équipement du Client, de l'(des) Utilisateur(s) ou du service public de télécommunication ou de l'interruption, la cessation ou du dysfonctionnement du service à la suite de circonstances indépendantes de sa volonté ;
- de la destruction ou l'endommagement de fichiers, documents ou données stockés sur les ordinateurs du Client ou de l'Utilisateur ;

- de l'utilisation erronée, frauduleuse ou abusive de My Portal | BelfiusWeb, tant par le Client, l'(les) Utilisateur(s) que par des tiers (par ex., utilisation abusive du code secret) ;
- de l'impossibilité d'accéder au service ou à la gestion des ordres à la suite d'une augmentation exceptionnelle et imprévisible du nombre de demandes d'accès au service ou du volume des ordres transmis pour exécution.

11.3. Belfius Banque se réserve le droit d'interrompre le Service BelfiusWeb pour exécuter des travaux d'entretien et d'amélioration aux systèmes, quand elle estime que la sécurité est en danger ou pourrait l'être, ou encore en cas de fraude.

11.4. Hormis une faute intentionnelle ou grave dans le chef de Belfius Banque, le Client est seul responsable de tout préjudice, direct ou indirect, matériel ou immatériel, causé à lui-même, à Belfius Banque ou à un tiers par un Utilisateur ou par toute personne autorisée ou non qui a pu utiliser My Portal | BelfiusWeb et usurper la qualité de l'Utilisateur par une utilisation abusive du code secret. Le Client, l'Utilisateur et Belfius Banque sont chacun responsables de la protection de leur propre système informatique.

Section 6 : Tarification et paiement

Article 12

12.1. Les coûts du matériel et du Logiciel nécessaires à l'utilisation de My Portal | BelfiusWeb, les frais éventuels d'installation et de télécommunication sont intégralement à la charge du Client.

12.2. Le Service de base de BelfiusWeb est compris dans la tarification décrite dans la fiche de tarifs BelfiusWeb.

Belfius Banque peut unilatéralement modifier en tout ou partie la tarification du Service de base BelfiusWeb, conformément aux règles visées à l'article 14 pour la modification des conditions du Service de base BelfiusWeb. Dans ce cas, une résiliation partielle de l'accès au Service de base est possible.

12.3. Les Services complémentaires de My Portal | BelfiusWeb sont payants. Les modalités de tarification et de paiement figurent sur la fiche de tarifs disponible via My Portal | BelfiusWeb et PubliLink.

Belfius Banque se réserve le droit de modifier unilatéralement la tarification, conformément aux règles visées à l'article 14 pour les modifications des conditions des Services complémentaires de My Portal | BelfiusWeb.

12.4. Si le Client n'a pas payé à l'échéance prévue, Belfius Banque envoie une mise en demeure par lettre recommandée. Si le paiement n'est toujours pas effectué dans les huit jours qui suivent cette mise en demeure, Belfius Banque peut, avec effet immédiat, résilier le droit d'accès du Client et des Utilisateurs au(x) Service(s) complémentaire(s) de My Portal | BelfiusWeb et ce, sans que des dommages et intérêts ne soient dus.

12.5. Le Client permet à Belfius Banque de débiter automatiquement les sommes dues à partir de son compte principal, si Belfius Banque le désire. Belfius Banque n'est cependant pas obligée de faire usage de cette possibilité.

Section 7 : Droit applicable et tribunal compétent

Article 13

Belfius Banque se conforme au droit belge. C'est dès lors le droit belge qui s'applique au présent contrat. Il se peut néanmoins que le Client conclue certaines transactions avec des tiers via My Portal | BelfiusWeb et que ces transactions soient soumises au droit étranger. Le cas échéant, Belfius Banque ne peut en aucun cas être tenue de conformer son système à l'éventuel droit étranger applicable. Le cas échéant, chaque Client doit décider individuellement, sur la base de la législation et de la réglementation s'appliquant à lui, si, et suivant quelles dispositions, il est autorisé à utiliser les Services BelfiusWeb. Tous les litiges sont tranchés par des tribunaux belges.

Section 8 : Modification des conditions et/ou du système électronique

Article 14

14.1. Belfius Banque se réserve le droit de modifier le présent règlement et/ou le système électronique. Ces modifications seront communiquées au Client par tout moyen adéquat.

14.2. Les modifications au Service de base BelfiusWeb entrent en vigueur deux mois après leur notification.

Les modifications aux Services complémentaires de My Portal | BelfiusWeb entrent en vigueur à partir de l'année civile suivante, au plus tôt un mois après leur notification. Si le délai d'un mois tombe partiellement pendant l'année civile suivante et que les Services BelfiusWeb ne sont pas résiliés, les modifications entrent alors en vigueur avec effet rétroactif à partir du début de la nouvelle année civile.

14.3. Si le Client n'a pas résilié l'accès au Service de base conformément à l'article 14, entraînant la résiliation effective avant l'entrée en vigueur des modifications, le Client et les Utilisateurs sont liés contractuellement par les dispositions du Règlement modifié.

14.4. En dérogation à l'article 8.2, le Client dispose, en cas de modification aux conditions et/ou du système électronique d'un Service complémentaire de My Portal | BelfiusWeb, d'un mois après la notification de cette modification pour signifier son préavis. S'il n'a pas résilié ce Service complémentaire de My Portal | BelfiusWeb dans les délais impartis, les Utilisateurs et lui-même sont liés contractuellement par les dispositions du Règlement modifié.

14.5. En aucun cas la résiliation du contrat n'entraîne le remboursement d'un quelconque montant préalablement payé à Belfius Banque.

Section 9 : Protection de la vie privée

Article 15

15.1. Belfius Banque, les autres entités du groupe Belfius et les sociétés auxquelles la Banque est liée contractuellement dans le cadre de ses activités, traitent les données à caractère personnel du Client, en ce compris les données relatives à ses opérations de paiement, ses placements, ses assurances et ses produits de crédits.

Afin d'assurer la qualité des données à caractère personnel, la banque peut faire appel à des tiers afin de compléter ou rectifier ces données. Le traitement peut inclure la communication ou l'échange de données entre certaines entités du groupe Belfius.

15.2. Ces données sont traitées en vue de gérer leurs comptes, placements, crédits, assurances ou autres produits et afin de leur proposer les services et produits financiers ou d'assurance ou apparentés appropriés, d'évaluer la relation avec le Client. Elles peuvent également être traitées afin d'éviter les abus, de détecter les fraudes, de gérer le contentieux, de vérifier le respect par ses préposés, par ses agents mandataires et par toute personne agissant sous l'autorité des agents mandataires des obligations qui découlent de la loi, de leur contrat de travail ou de leur contrat d'agent mandataire de banque, notamment en matière de libéralités, de mandats, etc.

15.3. Belfius Banque peut conclure des contrats de prestations de services avec des tiers qui traiteront pour elle certaines données de la clientèle dans le cadre de leurs missions. La Banque prend les mesures qui s'imposent pour que ces tiers respectent la confidentialité de ces données et pour garantir la sécurité de ces données, particulièrement, si cela implique un transfert de données à caractère personnel vers un pays situé hors de l'Union européenne où la législation n'offre pas un niveau de protection équivalent à celui qui est d'application en Belgique ou dans l'Union européenne.

15.4. Toute personne dont les données sont traitées par Belfius Banque peut s'opposer à tout moment à l'utilisation de ses données à caractère personnel à des fins de marketing direct, soit en écrivant à Belfius Banque, Gestion de la clientèle, Place Charles Rogier 11 à 1210 Bruxelles. Elle peut exercer ses droits d'accès et de rectification en écrivant à la même adresse et en joignant une copie du recto de sa carte d'identité.

Section 10 : Dispositions diverses

Article 16

16.1. My Portal | BelfiusWeb, BelfiusWeb, My Portal | DexiaWeb, DexiaWeb, BelfiusSoft, DexiaSoft, PubliWeb, PubliSoft et PubliLink sont des marques déposées de Belfius Banque.

16.2. Le contenu et les informations échangées via My Portal | BelfiusWeb, ainsi que les programmes informatiques, applications et règles d'utilisation appartiennent exclusivement à Belfius Banque. Il est interdit de les copier, reproduire, adapter, traduire, distribuer ou modifier.

16.3. Belfius Banque n'est pas responsable du contenu de sites web de tiers qui renvoient (via des « hyperliens ») à My Portal | BelfiusWeb. Belfius Banque n'est pas non plus responsable du contenu de sites web de tiers auxquels elle renvoie. Belfius Banque prévoit ces renvois uniquement à titre de service pour le Client et/ou l'Utilisateur. Le Client accepte et reconnaît que les sites web de tiers ne sont pas contrôlés par Belfius Banque et accepte que Belfius Banque ne soit pas responsable des informations, quelles qu'elles soient, trouvées sur ces sites web.

16.4. La résiliation du Service de base BelfiusWeb, pour quelque raison que ce soit, implique *ipso facto* la résiliation de tous les Services complémentaires de My Portal | BelfiusWeb.

Chapitre 2 : Dispositions concernant les Services complémentaires de My Portal | BelfiusWeb

Section 1 : Dispositions spéciales concernant le Service complémentaire Transfert de fichiers

Article 17

Le Service complémentaire Transfert de fichiers permet au Client d'échanger par voie électronique des fichiers et des données avec Belfius Banque. L'utilisation de BelfiusWeb Transfert de fichiers est soumise à l'utilisation des produits financiers qui y sont liés. Les conditions spécifiques pour chacun de ces produits financiers restent d'application. La liste de ces produits peut être modifiée, compte tenu de l'évolution technique et financière.

Un aperçu des fichiers de support peut être consulté via My Portal | BelfiusWeb et PubliLink.

Chacune des parties peut mettre fin à ce Service complémentaire moyennant un préavis d'un mois.

Section 2 : Dispositions générales pour les Services complémentaires PubliSoft Paiements et BelfiusSoft

Article 18

18.1. Belfius Banque permet au Client d'utiliser le Logiciel sur des PC compatibles IBM, dont les exigences lui ont été communiquées par Belfius Banque SA.

18.2. Le Client peut faire plusieurs copies de réserve du Logiciel. Les dispositions sont les mêmes pour la (les) copie(s) que pour le Logiciel original.

18.3. Chacune des parties peut résilier ce contrat moyennant un préavis d'un mois. La résiliation du Service de base BelfiusWeb entraîne toutefois aussi automatiquement la fin de ce Service complémentaire.

18.4. En cas de résiliation du présent contrat pour quelque raison que ce soit, le Client doit rendre à Belfius Banque SA le logiciel, les copies de réserve et les mises à jour (Upgrades ou Updates).

Section 3 : Dispositions spéciales concernant le Service complémentaire PubliSoft Paiements

Article 19 – Dispositions spéciales concernant le Service complémentaire PubliSoft Paiements

19.1. Les dispositions du « Règlement relatif à l'octroi de licences d'exploitation non exclusives pour les Logiciels » s'appliquent intégralement au présent règlement. Le Client déclare avoir reçu un exemplaire de ce premier règlement et en accepter les dispositions.

19.2. PubliSoft Paiements est un Logiciel qui, lorsqu'il est installé sur un ordinateur personnel sous Windows, permet l'échange direct de données entre Belfius Banque et le Client via le réseau de télécommunication. Cette application nécessite l'utilisation de comptes dont les trois premiers chiffres se retrouvent dans la plage entre 050 et 099.

Le Logiciel comprend deux éléments : un module de télécommunication et le programme d'application, ainsi que divers modules.

Ce Logiciel offre les fonctionnalités de base suivantes :

- une fonction de conversion permettant de convertir les fichiers standards selon un protocole bien défini ;
- des paiements nationaux et internationaux, tant sur la base de l'introduction individuelle que sur la base de l'importation de fichiers, avec une protection sous la forme d'une signature électronique du type Digipass ;
- la transmission d'un extrait de compte codifié ;
- la transmission des détails des recettes avec communication structurée ;
- la gestion des ordres de domiciliation ;
- la transmission des données relatives à la gestion des comptes de tiers (le système I).

19.3. Le Client doit installer lui-même le Logiciel sur sa (ses) machine(s). Le Logiciel et les manuels adéquats sont remis au Client par un moyen approprié.

19.4. Les opérations transmises via PubliSoft Paiements doivent en outre être sécurisées au moyen d'une signature électronique supplémentaire. Pour PubliSoft Paiement, c'est le système Digipass qui a été choisi. Toutes les dispositions, ainsi que les modalités découlant de l'utilisation de la signature électronique, sont décrites en détail dans le Règlement relatif à l'utilisation de la signature électronique Digipass.

Section 4 : Dispositions spéciales concernant le Service complémentaire BelfiusSoft (aussi nommé DexiaSoft)

Article 20

20.1. BelfiusSoft est un module offline dont le Logiciel doit être installé sur un PC sous Windows. L'échange direct de données entre Belfius Banque et le Client s'effectue via le Service complémentaire Transfert de fichiers.

20.2. Le Service complémentaire BelfiusSoft ne remplace pas les Services existants A-Soft, B-Soft, PubliSoft Paiements. Les dispositions réglementaires qui s'appliquent à ces derniers Services restent entièrement d'application.

20.3. Une description détaillée actualisée des fonctionnalités de BelfiusSoft est disponible via My Portal | BelfiusWeb et via PubliLink.

20.4. Tous les comptes autorisés dans le cadre de l'utilisation de BelfiusSoft sont repris par Belfius Banque dans un fichier de paramètres établi sur la base des données du contrat.

20.5. Belfius Banque informe le Client des nouvelles mises à jour à installer ou des upgrades du Logiciel BelfiusSoft via My Portal | BelfiusWeb.

20.6. Le Client assure lui-même l'installation du Logiciel sur son PC. Le Logiciel et les manuels adéquats sont mis à la disposition du Client via My Portal | BelfiusWeb, option BelfiusSoft.

20.7. Les opérations effectuées avec BelfiusSoft sont envoyées électroniquement et signées via My Portal | BelfiusWeb.

20.8. Le présent Règlement ne déroge pas aux dispositions du « Règlement relatif à l'octroi des licences d'exploitation non exclusives pour le Logiciel » qui restent intégralement d'application. Le Client déclare avoir reçu un exemplaire de ce dernier Règlement et en accepter les dispositions.

Section 5 : Dispositions spéciales concernant le Service complémentaire Messaging

Article 21

21.1. Le Service complémentaire Messaging permet au Client de recevoir par voie électronique des messages personnalisés sur ses produits financiers chez Belfius Banque. L'utilisation de ce Service est soumise à l'utilisation des produits financiers qui y sont liés. Les conditions spécifiques pour chacun de ces produits financiers restent d'application. La liste de ces produits peut être modifiée, compte tenu de l'évolution technique et financière.

21.2. La signature du Contrat par le Client entraîne l'activation automatique du Service complémentaire Messaging pour tous les Utilisateurs. Les messages relatifs aux comptes et aux placements ne sont toutefois accessibles qu'aux Utilisateurs qui peuvent également consulter ces produits dans le cadre du Service de base BelfiusWeb (code CO). Les informations relatives aux crédits ne sont accessibles qu'aux Utilisateurs explicitement mentionnés dans le « Formulaire de configuration My Portal | BelfiusWeb », avec indication d'un ou plusieurs numéros d'emprunteur pour lesquels leur accès est valable.

21.3. Néanmoins, les receveurs provinciaux, communaux et des CPAS ainsi que les comptables spéciaux des zones de police ont accès aux informations relatives aux crédits, sauf en cas de mention contraire expresse sur le « Formulaire de configuration My Portal | BelfiusWeb » ou conformément à l'article 2.7. du Règlement My Portal | BelfiusWeb,

provenant respectivement de la Députation Permanente, du Collège des Bourgmestre et Échevins, du Bureau Permanent ou du Collège de Police.

21.4. Les messages mis à la disposition du Client sont purement informatifs.

21.5. Le service Messaging permet au Client de recevoir les messages suivants :

- informations sur la situation de ses comptes ;
- informations sur la situation de ses crédits ;
- informations sur la situation de ses placements ;
- informations sur la situation des taux d'intérêt sur les marchés financiers ;
- informations sur les fichiers des opérations envoyés ;
- informations sur la disponibilité de divers fichiers de reporting.

Section 6 : Dispositions spéciales concernant le service Secured Mail (partie du service My Portal)

Article 22

22.1. Le service Secured Mail permet au Client d'échanger des messages et données avec Belfius Banque, via le système de messages protégés. Ce système ne peut en aucun cas être utilisé par le Client et/ou l'Utilisateur pour transmettre des ordres de paiement ou des opérations de quelque nature que ce soit à Belfius Banque. Le cas échéant, Belfius Banque ne donnera pas suite aux ordres ou opérations transmis, ni n'informerait le Client et/ou l'Utilisateur de la non-exécution des ordres qu'il a transmis.

22.2. Belfius Banque consentira les efforts nécessaires pour répondre dans un délai raisonnable aux messages du Client et/ou de l'Utilisateur via le système de messages, mais Belfius Banque ne garantit en aucun cas une réponse dans un délai déterminé ou un délai jugé raisonnable par le Client et/ou l'Utilisateur.

22.3. Le Client accepte explicitement que Belfius Banque lui envoie des messages publicitaires et autres par mail sécurisé. Le cas échéant, les messages publicitaires que Belfius Banque envoie au Client et/ou à l'Utilisateur ont la durée de validité qui est mentionnée dans le message même ou sur les pages d'informations que le Client peut consulter via un lien dans le message. En l'absence de mention d'une durée de validité explicite, le message est réputé être valable pendant le mois qui suit l'envoi du message par Belfius Banque.

Section 7 : Dispositions particulières concernant le service complémentaire BelfiusWeb Mobile

Article 23

23.1. Le service complémentaire BelfiusWeb Mobile offre au Client la possibilité de consulter ses comptes et de signer ses transactions de paiement via une app installée sur son smartphone. Le Client peut demander BelfiusWeb Mobile via le formulaire de demande My Portal | BelfiusWeb.

23.2. Les Utilisateurs peuvent consulter leur compte via BelfiusWeb Mobile, ainsi que signer des transactions de paiement. Ces transactions doivent être introduites/importées via My Portal | BelfiusWeb, Isabel ou Belfius Secure EDI. La signature est ensuite possible via BelfiusWeb Mobile. Les transactions ne peuvent pas être adaptées via Belfius Web Mobile et l'utilisation de BelfiusWeb Mobile ne déroge en rien aux règles de signature applicables au compte.

La signature se fait par l'introduction d'un code PIN. Ce code PIN a été préalablement paramétré par l'Utilisateur via My Portal | BelfiusWeb. L'introduction du code PIN par l'Utilisateur constitue la validation de la transaction de paiement. Cette signature constitue la preuve valable et irréfutable de l'identité de l'Utilisateur et de l'intégrité de l'instruction ainsi que de son accord relatif aux transactions faites sous cette signature.

23.3. L'Utilisateur doit enregistrer son smartphone et paramétrer un code PIN via My Portal | BelfiusWeb. Ce code PIN sera ensuite utilisé pour la signature des transactions conformément à l'art. 23.2 du présent Règlement.

23.4. L'Utilisateur est tenu de prendre toutes les dispositions nécessaires afin de préserver l'intégrité et le caractère personnel et confidentiel de son code secret. L'utilisateur et le Client, et eux seuls, sont exclusivement et entièrement responsables de l'utilisation (abusives) du mot de passe par toute personne, ainsi que des missions signées au moyen du code secret.

L'Utilisateur et le Client s'engagent à bloquer BelfiusWeb Mobile via My Portal | BelfiusWeb en cas de constat de vol ou de perte du code PIN. Ils s'engagent également, le cas échéant, à en informer immédiatement Belfius Banque.

23.5. BelfiusWeb Mobile offre à l'utilisateur la possibilité de gérer plusieurs entités lors d'une même session, ainsi que d'utiliser des groupes issus de My Portal | BelfiusWeb. L'Utilisateur peut également rechercher des opérations dans l'historique du compte et consulter des ordres en attente (ex. date-mémo, provision insuffisante, lots de domiciliations européennes)